

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le dix mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame Chantal BLANCHARD, Maire, et sous la présidence de Monsieur Michel DASSIÉ lors de la délibération relative à l'approbation du compte administratif du budget principal puis du budget annexe.

La convocation a été établie et remise au domicile de chaque élu le six mars deux mille vingt conformément aux dispositions du C.G.C.T. (articles L.2121-10 – L.2121-11).

Étaient présents : M. Michel DASSIÉ, M. Jean-Claude COULON, adjoints, M. Gérard BARDON, M. Bernard BOUILLY, Mme Josette CONIL, Mme Dominique DELATTRE, M. Maurice GUILDOUX, Mme Jocelyne JOUSSEAUME, M. Antony MARTIN, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Mme Claire LIÉNART (pouvoir donné à Mme Jocelyne JOUSSEAUME), Mme Sylvie MOUGEOTTE (pouvoir donné à M. Bernard BOUILLY), adjointes, M. Bernard DELAMARRE (pouvoir donné à M. Michel DASSIÉ), Mme Magali GOUBON, M. Jean-Pierre VALLERY.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 13 pour les questions 1 et 3 à 6
Présents : 9 Votants : 12 pour la question 2

Madame le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux pour recenser les présents, les excusés et les conseillers qui ont reçu délégation de vote.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et que les conseillers peuvent délibérer valablement.

Mme Dominique DELATTRE est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 février 2020

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité et sans observation particulière, le procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2020.

Madame le maire propose de modifier l'ordre d'examen des questions portées à l'ordre du jour pour respecter le mode d'approbation des différents documents budgétaires. Elle explique que le vote portant sur le compte de gestion dressé par le comptable doit précéder celui du vote du compte administratif. Les conseillers donnent leur accord.

1. Budget principal et budget annexe : Approbation des comptes de gestion 2019

Madame le Maire indique que les documents présentés par le comptable sont conformes aux arrêts de compte du budget principal et du budget annexe du camping et les tient à disposition des conseillers.

Les comptes de gestion dressés par le comptable public relatifs au budget principal de la commune et au budget annexe du camping municipal, pour l'exercice 2019 ayant été vérifiés et conformes aux comptes administratifs, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECLARE que ces comptes n'appellent ni observation ni réserve.

2. Budget principal et budget annexe : Approbation des comptes administratifs 2019

Madame le Maire rappelle que l'examen des comptes administratifs doit avoir lieu sous la présidence d'un membre du conseil élu en son sein. A l'unanimité des membres présents ou représentés, M. Michel DASSIÉ est élu Président.

Ce dernier informe que chaque conseiller municipal est en possession des documents qui vont être présentés par la Secrétaire de Mairie.

BUDGET PRINCIPAL :

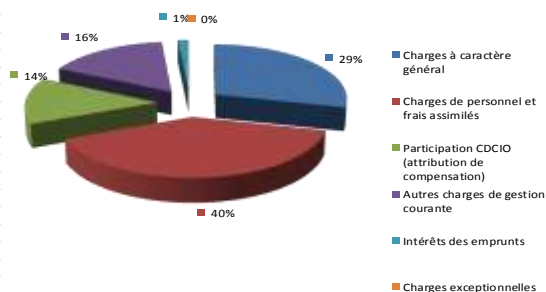
COMMUNE DE LA BREE LES BAINS			
RESULTATS 2019 - Affectation du résultat de fonctionnement avec calcul du besoin de financement			
		EXERCICE 2018	EXERCICE 2019
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
Recettes de fonctionnement		1 753 690,67	2 220 640,20
Dépenses de fonctionnement		1 478 141,48	1 572 214,35
Excédent de l'exercice (a)		275 549,19	648 425,85
Excédent cumulé antérieur reporté (N-1) (b)		591 371,14	797 110,21
Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12 à "affecter" (*) sur budget N+1 (a + b)		866 920,33	1 445 536,06
<i>(*) Ce résultat va être utilisé en partie pour couvrir le déficit cumulé d'investissement au 31/12 de l'année N et le solde négatif des restes à réaliser (Besoin de financement total) - voir ci-dessous - par l'inscription d'une recette en investissement au 1068 au BP N+1 et le reste sera "reporté" en recette de fonctionnement à l'article 002 du BP N+1</i>			
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			
Recettes d'Investissement réalisées		159 181,02	197 974,40
Dépenses d'Investissement réalisées		255 227,08	341 973,51
Excédent de l'exercice ou Déficit de l'exercice (c)		-96 046,06 €	-143 999,11 €
Excédent cumulé antérieur reporté (N-1) ou Déficit cumulé antérieur reporté (N-1) (d)		108 496,33	12 450,27
Résultat cumulé d'investissement au 31/12 (à reporter en Investissement au BP N+1 à l'article 001 Dépenses (si déficit) ou Recettes (si excédent))	Excédent Déficit (c + d)	12 450,27	-131 548,84
RESTES A REALISER en Investissement au 31/12			
<i>(à reporter sur BP N+1 en dép. et en recettes dans chaque opération concernée)</i>			
Dépenses		82 260,39	378 910,46
Recettes		0,00	0,00
solde Déficit		82 260,39	378 910,46
Besoin de financement total <i>(résultat cumulé Invest. +solde restes à réaliser)</i>		69 810,12	510 459,30
DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			
Rappel Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12 à affecter sur budget N+1		866 920,33	1 445 536,06
Couverture besoin financement - art. 1068		69 810,12	510 459,30
Reste à reporter en recettes fonctionnement BP N+1 - art. 002		797 110,21	935 076,76

CHAPITRES	DEPENSES	BP 2018 (décis.modif. incluses)	réalisé 2018	écart réalisé 2018/2017 en valeur	écart réalisé 2018/2017 en %	variation BP 2018/BP 2017 en valeur	variation BP 2018/BP 2017 en %	BP 2019 après DM	écart BP 2019 /BP 2018	écart BP 2019 /BP 2018 en %	CA 2019	variation CA 2019/CA 2018	écart CA/2019/ CA2018
011	Charges à caractère général	602 788,54	397 773,90	9 223,86	2,37%	72 838,54	13,74%	709 350,00	106 561,46	17,68%	464 909,91	67 136,01 €	16,88%
60	Achats et variations de stocks	186300,00	149 236,18	3 665,60	2,52%	-10 450,00	-5,31%	228 100,00	41 800,00	22,44%	177 049,97	27 813,79 €	18,64%
61	Services extérieurs	319588,54	152 837,85	-4 144,24	-2,64%	96 288,54	43,12%	350 000,00	30 411,46	9,52%	177 492,55	24 654,70 €	16,13%
62	Autres services extérieurs	81 200,00	80 704,54	9 145,17	12,78%	-12 900,00	-13,71%	114 150,00	32 950,00	40,58%	93 448,93	12 744,39 €	15,79%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	15 700,00	14 995,33	557,33	3,86%	-100,00	-0,63%	17 100,00	1 400,00	8,92%	16 918,46	1 923,13 €	12,82%
012	Charges de personnel	596 869,00	576 718,16	37 873,75	7,03%	40 319,00	7,24%	636 400,00	39 531,00	6,62%	623 862,59	47 144,43 €	8,17%
621	Personnel extérieur au service	0,00	4 377,16	4 377,16		0,00		0,00			6 100,46	1 723,30 €	39,37%
633	Impôts, taxes et vers. assimilés sur rémun.	7 200,00	6 892,94	546,30	8,61%	-400,00	-5,26%	0,00			7 139,12	246,18 €	3,57%
64	Charges de personnel	589 669,00	565 448,06	32 950,29	6,19%	40 719,00	7,42%	0,00			610 623,01	45 174,95 €	7,99%
014	Atténuation de produits	205 990,00	205 031,00	21 472,00	11,70%	22 431,00	12,22%	214 465,00	8 475,00	4,11%	214 358,00	9 327,00 €	4,55%
65	Autres charges de gestion courante	227 650,00	208 347,71	-10 607,14	-4,84%	6 700,00	3,03%	283 700,00	56 050,00	24,62%	178 466,77	29 880,94 €	-14,34%
66	Charges financières	18 000,00	16 180,60	-2 649,57	-14,07%	-2 500,00	-12,20%	15 000,00	-3 000,00	-16,67%	13 578,28	2 602,32 €	-16,08%
67	Charges exceptionnelles	3 036,00	2 310,00	1 895,00	456,63%	1 555,00	105,00%	9 500,00	6 464,00	212,91%	651,00	1 659,00 €	-71,82%
68	Dotations aux amort.s et aux provisions							3 013,00	3 013,00		3 013,00	3 013,00 €	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00%	0,00			0,00	- €	
	Sous-Total dépenses réelles(c)	1 654 333,54	1 406 361,37	57 207,90	4,24%	141 343,54	9,34%	1 871 428,00	217 094,46	13,12%	1 498 839,55	92 478,18 €	6,58%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	71 805,00	71 780,11	-79 738,14	-52,63%	3 245,00	4,73%	73 500,00	1 695,00	2,36%	73 374,80	1 594,69 €	2,22%
	SOUS-TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE (réelles et d'ordre)	1 726 138,54	1 478 141,48	-22 530,24	-1,50%	144 588,54	9,14%	1 944 928,00	218 789,46	12,68%	1 572 214,35	94 072,87 €	6,36%
023	Virement à la section d'investissement	575 000,00				195 000,00	51,32%	1 035 711,21	460 711,21	80,12%		- €	
	TOTAL BUDGET DEPENSES (A)	2 301 138,54	1 478 141,48	-22 530,24	-1,50%	339 588,54	17,31%	2 980 639,21	679 500,67	29,53%	1 572 214,35	94 072,87 €	6,36%
CHAPITRES	RECETTES	BP 2018 (décis.modif. incluses)	réalisé 2018	écart réalisé 2018/2017	écart réalisé 2018/2017			BP 2019			CA 2019		
70	Produits des services, du domaine	33 050,00	40 873,28	6 844,56	20,11%	-4 700,00	-12,45%	40 850,00	7 800,00	23,60%	44 461,40	3 588,12 €	8,78%
73	Impôts et taxes	1 193 349,12	1 205 837,54	69 173,96	6,09%	73 036,12	6,52%	1 216 600,00	23 250,88	1,95%	1 232 153,50	26 315,96 €	2,18%
74	Dotations, subventions, participations	278 281,00	279 612,22	30 156,25	-9,74%	2 466,00	0,89%	340 517,00	62 236,00	22,36%	343 534,25	63 922,03 €	22,86%
75	Autres produits de gestion courante	65 000,00	64 608,23	4 314,55	-6,26%	-3 000,00	-4,41%	55 000,00	-10 000,00	-15,38%	59 688,72	4 919,51 €	-7,61%
76	Produits financiers	2,00	2,24	-	0,00%	-8,00	-80,00%	2,00	0,00	0,00%	2,61	0,37 €	16,52%
77	Produits exceptionnels	95 685,28	97 652,22	92 275,49	1716,20%	94 706,28	9673,78%	470 160,00	374 474,72	391,36%	480 919,99	383 267,77 €	392,48%
013	Atténuation de charges	44 400,00	65 104,94	870,54	-1,32%	7 400,00	20,00%	60 400,00	16 000,00	36,04%	59 879,73	5 225,21 €	-8,03%
	Sous-total recettes réelles (a)	1 709 767,40	1 753 690,67		8,20%	169 900,40	11,03%	2 183 529,00	473 761,60	27,71%	2 220 640,20	466 949,53 €	26,63%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	81 477,64	-100,00%			0,00			0,00		
	SOUS-TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE (réelles et d'ordre)	1 709 767,40	1 753 690,67	51 475,03	3,02%	169 900,40	11,03%	2 183 529,00	473 761,60	27,71%	2 220 640,20	466 949,53 €	26,63%
002	Excédent antérieur reporté (b)	591 371,14	591 371,14	169 688,14	40,24%	169 688,14	40,24%	797 110,21	205 739,07	34,79%	797 110,21	205 739,07 €	34,79%
	TOTAL BUDGET RECETTES (B)	2 301 138,54	2 345 061,81	221 163,17	10,41%	339 588,54	17,31%	2 980 639,21	679 500,67	29,53%	3 017 750,41	672 688,60 €	28,69%
	EXCEDENT cumulé de fonctionnement (total recettes B - total dépenses A)		866 920,33	243 693,41	39,10%			866 920,33			1 445 536,06		66,74%
	affection 1068 : Exc fonctionnement							866 920,33			1 445 536,06		
	besoin section investissement							69 810,12			510 459,30		
	Excédent disponible							797 110,21			935 076,76		
	CAF BRUTE		347 329,30								721 800,65		
	CAF Nette		250 348,70										

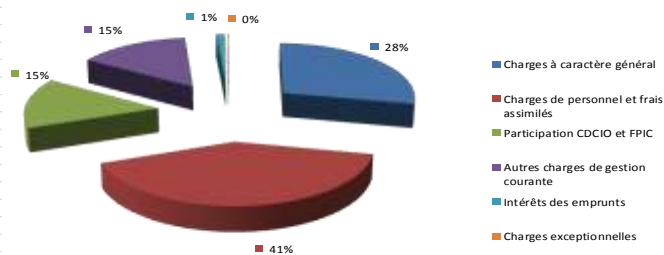
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses fonctionnement 2017			Dépenses fonctionnement 2018			Dépenses fonctionnement 2019					
	Désignation	Réalisations		Désignation	Réalisations 2018	évolution 2018/2017		Désignation	Réalisations 2019	évolution /2019/2018 en valeur	évolution 2019/2018
011	Charges à caractère général	388 550 €	011	Charges à caractère général	397 774 €	2,37%	011	Charges à caractère général	464 910 €	67 136 €	16,88%
012	Charges de personnel et frais assimilés	538 844 €	012	Charges de personnel et frais assimilés	576 718 €	7,03%	012	Charges de personnel et frais assimilés	623 863 €	47 145 €	8,17%
14	Participation CDCIO (attribution de compensation)	183 559 €	14	Participation CDCIO et FPIC	205 031 €	11,70%	14	Participation CDCIO et FPIC	214 358 €	9 327 €	4,55%
65	Autres charges de gestion courante	218 955 €	65	Autres charges de gestion courante	208 348 €	-4,84%	65	Autres charges de gestion courante	178 467 €	-29 881 €	-14,34%
66	Intérêts des emprunts	18 830 €	66	Intérêts des emprunts	16 181 €	-14,07%	66	Intérêts des emprunts	13 578 €	-2 602 €	-16,08%
67	Charges exceptionnelles	415 €	67	Charges exceptionnelles	2 310 €		67	Charges exceptionnelles	651 €	1 659 €	-71,82%
022	Dépenses imprévues	- €	68	Provisions	- €		68	Provisions	3 013 €	3 013 €	
	Total dépenses réelles	1 349 153 €	022	Total dépenses réelles	1 406 362 €	4,24%	022	Total dépenses réelles	1 498 840 €	92 478 €	6,58%
023	Virement à la section investissement	- €	023	Virement à la section investissement	- €		023	Virement à la section investissement	- €	- €	
042	Opérations d'ordre et patrimoniales	151 518 €	042	Opérations d'ordre et patrimoniales	71 780 €	-52,63%	042	Opérations d'ordre et patrimoniales	73 375 €	1 595 €	2,22%
	Total général	1 500 671 €	042	Total général	1 478 142 €	-1,50%	042	Total général	1 572 214 €	94 073 €	6,36%
Autres charges de gestion courante			Autres charges de gestion courante				Autres charges de gestion courante				
	Subvention CCAS	- €		Subvention CCAS	2 500 €			Subvention CCAS	1 200 €		
	Subventions associations	10 796 €		Subventions associations	9 106 €			Subventions associations	9 737 €		
	Indemnités élus	35 336 €		Indemnités élus et cotisations	35 688 €			Indemnités élus et cotisations	35 510 €		
	Subventions syndicats et divers	172 823 €		Subventions syndicats et divers	161 054 €			Subventions syndicats et divers	132 020 €		
	Total	218 955 €		Total	208 348 €			Total	178 467 €		

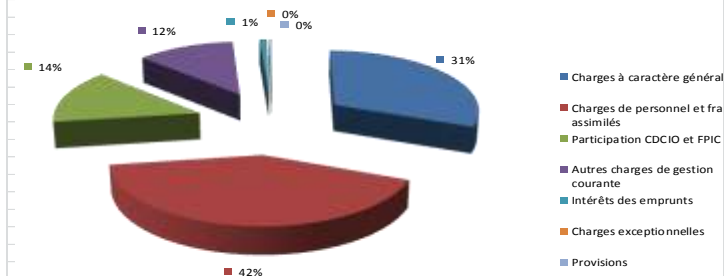
**FONCTIONNEMENT
DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE
Réalizations 2017 : 1 349 153 €
(Total dépenses 2017 : 1 500 671 €)**



**FONCTIONNEMENT
DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE
Réalizations 2018 : 1 406 368 €
(Total dépenses 2018 : 1 478 142 €)**



**FONCTIONNEMENT
DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE
Réalizations 2019 : 1 498 840 €
(Total dépenses 2019 : 1 572 214 €)**



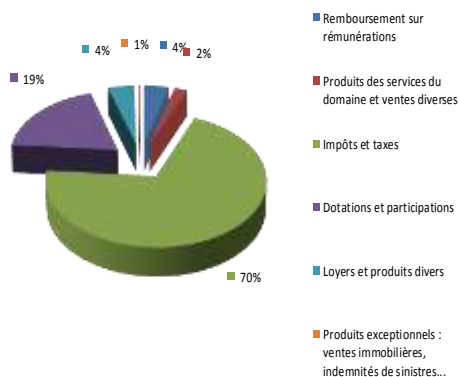
Communes touristiques maritimes en 2017 de même strate 500 à 2 000 hbts

Charges à caractère général	32%
Charges de personnel et frais assimilés	49%
Participation CDCIO et FPIC	10%
Autres charges de gestion courante	6%
Intérêts des emprunts	3%

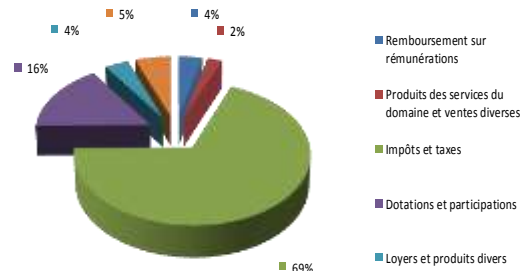
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes fonctionnement 2017		Réalisations 2017	Recettes fonctionnement 2018		Réalisations 2018	évolution 2018/2017	Recettes fonctionnement 2019		Réalisations 2019	écart 2019/2018 en valeur	évolution 2019/2018
Remboursement sur rémunérations	65 975 €		013 Remboursement sur rémunérations	65 105 €	-1,32%	013 Remboursement sur rémunérations	59 880 €	-5 225 €	-8,03%		
Produits des services du domaine et ventes diverses	34 029 €		70 Produits des services du domaine et ventes diverses	40 873 €	20,11%	70 Produits des services du domaine et ventes diverses	44 461 €	3 588 €	8,78%		
Impôts et taxes	1 136 664 €		73 Impôts et taxes	1 205 838 €	6,09%	73 Impôts et taxes	1 232 154 €	26 316 €	2,18%		
Dotations et participations	309 768 €		74 Dotations et participations	279 612 €	-9,74%	74 Dotations et participations	343 534 €	63 922 €	22,86%		
Loyers et produits divers	68 923 €		75 Loyers et produits divers	64 608 €	-6,26%	75 Loyers et produits divers	59 692 €	-4 916 €	-7,61%		
Produits exceptionnels : ventes immobilières, indemnités de sinistres...	5 379 €		77 Produits exceptionnels : ventes immobilières, indemnités de sinistres...	97 654 €	1715,49%	77 Produits exceptionnels : ventes immobilières, indemnités de sinistres...	480 920 €	383 266 €	392,47%		
Total recettes réelles	1 620 738 €		Total recettes réelles	1 753 691 €	8,20%	Total recettes réelles	2 220 641 €	466 950 €	26,63%		
Excédent de fonctionnement reporté de 2016	421 683 €		Excédent de fonctionnement reporté de 2017	591 371 €	40,24%	Excédent de fonctionnement reporté de 2017	797 110 €	205 739 €	34,79%		
Opérations d'ordre et patrimoniales	81 478 €		Opérations d'ordre et patrimoniales	- €		Opérations d'ordre et patrimoniales	- €	- €			
Total général	2 123 899 €		Total général	2 345 062 €	10,41%	Total général	3 017 751 €	672 689 €	28,69%		

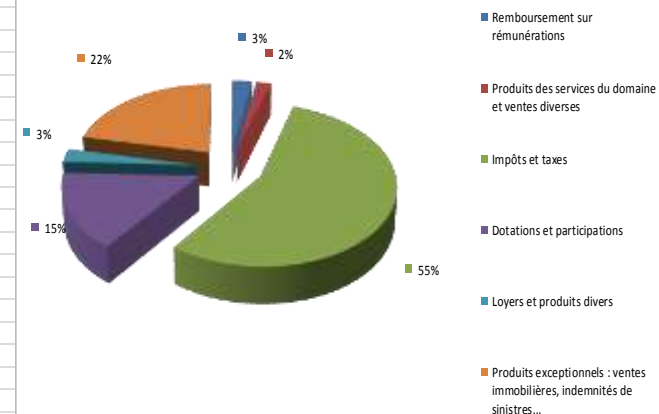
FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES DE L'EXERCICE Réalizations 2017 : 1 620 738 € (Total recettes : 2 123 899 €)



FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES DE L'EXERCICE Réalizations 2018 : 1 753 691 € (Total recettes 2018 : 2 345 062 €)



FONCTIONNEMENT RECETTES REELLES DE L'EXERCICE Réalizations 2019 : 2 220 641 € (Total recettes 2019 : 3 017 751 €)



COMMUNES TOURISTIQUES LITTORALES EN 2017

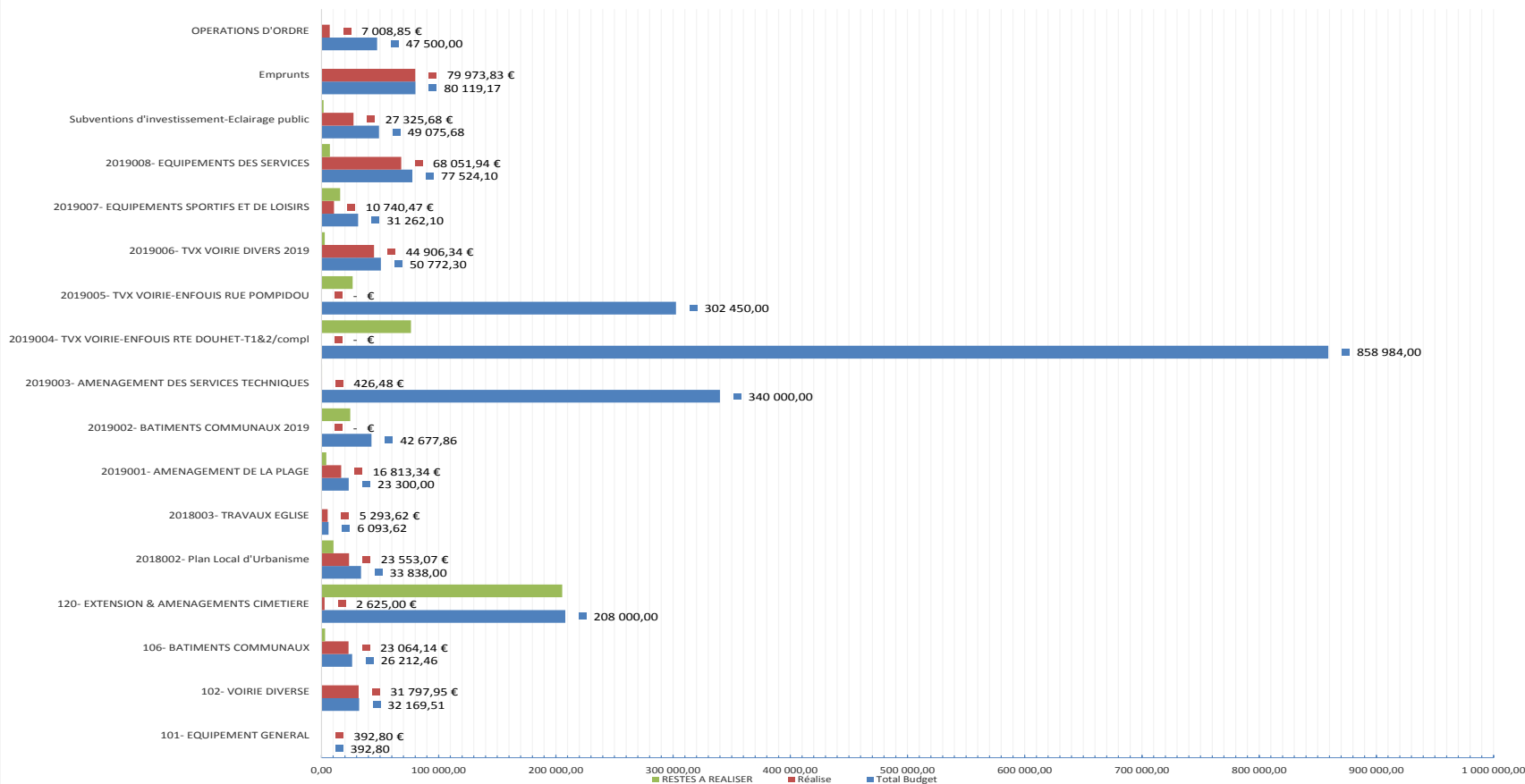
Subventions reçues et participations	4%
Produits des services du domaine et ventes diverses	9%
Impôts et taxes	55%
Dotations et participations	24%
Autres recettes de F : loyers-pdts except-remboursements	8%

Situation comptable - 1- MAIRIE DE LA BREE LES BAINS - 2019
Opérations ventilées par Articles
(Dépense - Section Investissement)

Après DM 2019

Opérations	Total Budget	Réalisé	RESTES A REALISER	% de réalisation
101- EQUIPEMENT GENERAL	392,80	392,80 €	0,00	100,00%
102- VOIRIE DIVERSE	32 169,51	31 797,95 €	0,00	98,84%
106- BATIMENTS COMMUNAUX	26 212,46	23 064,14 €	3 144,00	87,99%
120- EXTENSION & AMENAGEMENTS CIMETIERE	208 000,00	2 625,00 €	205 375,00	1,26%
2018002- Plan Local d'Urbanisme	33 838,00	23 553,07 €	10 284,93	69,61%
2018003- TRAVAUX EGLISE	6 093,62	5 293,62 €	0,00	86,87%
2019001- AMENAGEMENT DE LA PLAGE	23 300,00	16 813,34 €	4 200,00	72,16%
2019002- BATIMENTS COMMUNAUX 2019	42 677,86	- €	24 568,74	0,00%
2019003- AMENAGEMENT DES SERVICES TECHNIQUES	340 000,00	426,48 €	430,00	0,13%
2019004- TVX VOIRIE-ENFOUIS RTE DOUHET-T1&2/compl	858 984,00	- €	76 440,00	0,00%
2019005- TVX VOIRIE-ENFOUIS RUE POMPIDOU	302 450,00	- €	26 674,80	0,00%
2019006- TVX VOIRIE DIVERS 2019	50 772,30	44 906,34 €	2 766,00	88,45%
2019007- EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	31 262,10	10 740,47 €	15 918,22	34,36%
2019008- EQUIPEMENTS DES SERVICES	77 524,10	68 051,94 €	7 265,00	87,78%
Subventions d'investissement-Eclairage public	49 075,68	27 325,68 €	1 843,77	55,68%
Emprunts	80 119,17	79 973,83 €	0,00	99,82%
OPERATIONS D'ORDRE	47 500,00	7 008,85 €	0,00	14,76%
TOTAL	2 210 371,60	341 973,51 €	378 910,46 €	15,47%

REALISE DEPENSES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2019

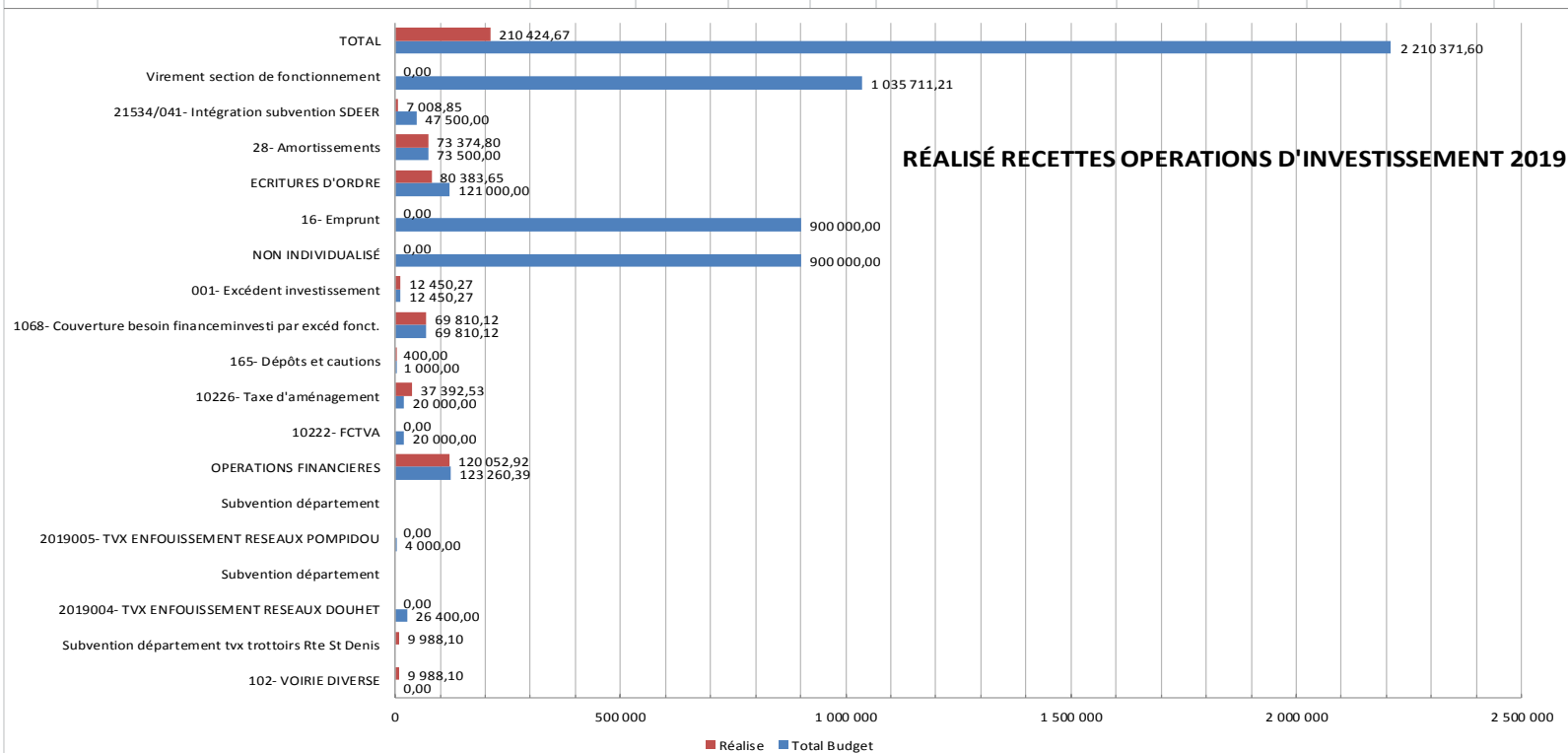


Situation comptable - 1- MAIRIE DE LA BREE LES BAINS - 2019

Opérations ventilés par Articles

Recettes - Section Investissement

Désignation	Total Budget	Réalise	% Réal. Net
102- VOIRIE DIVERSE	0,00	9 988,10	
Subvention département tvx trottoirs Rte St Denis		9 988,10	
2019004- TVX ENFOUISSEMENT RESEAUX DOUHET	26 400,00	0,00	0,00%
Subvention département			
2019005- TVX ENFOUISSEMENT RESEAUX POMPIDOU	4 000,00	0,00	0,00%
Subvention département			
OPERATIONS FINANCIERES	123 260,39	120 052,92	97,40%
10222- FCTVA	20 000,00	0,00	
10226- Taxe d'aménagement	20 000,00	37 392,53	186,96%
165- Dépôts et cautions	1 000,00	400,00	40,00%
1068- Couverture besoin financeminvesti par excéd fonct.	69 810,12	69 810,12	100,00%
001- Excédent investissement	12 450,27	12 450,27	100,00%
NON INDIVIDUALISÉ	900 000,00	0,00	0,00%
16- Emprunt	900 000,00	0,00	
ECRITURES D'ORDRE	121 000,00	80 383,65	66,43%
28- Amortissements	73 500,00	73 374,80	99,83%
21534/041- Intégration subvention SDEER	47 500,00	7 008,85	14,76%
Virement section de fonctionnement	1 035 711,21	0,00	
TOTAL	2 210 371,60	210 424,67	9,52%



1- MAIRIE DE LA BREE LES BAINS

Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change		Total versement	Capital restant
2019	383 737,03	79 117,59	13 548,71	0,00	(+)	0,00	92 666,30	304 619,44
2020	304 619,44	74 747,48	10 882,08	0,00	(+)	0,00	85 629,56	229 871,96
2021	229 871,96	65 272,94	8 193,56	0,00	(+)	0,00	73 466,50	164 599,02
2022	164 599,02	66 861,06	5 465,20	0,00	(-)	0,00	72 326,26	97 737,95
2023	97 737,95	32 086,60	2 778,72	0,00	(+)	0,00	34 865,32	65 651,36
2024	65 651,36	30 035,83	1 600,28	0,00	(+)	0,00	31 636,11	35 615,53
2025	35 615,53	9 150,55	628,84	0,00	(+)	0,00	9 779,39	26 464,98
2026	26 464,98	1 978,77	516,07	0,00	(+)	0,00	2 494,84	24 486,21
2027	24 486,21	2 017,36	477,48	0,00	(+)	0,00	2 494,84	22 468,85
2028	22 468,85	2 056,70	438,14	0,00	(+)	0,00	2 494,84	20 412,15
2029	20 412,15	2 096,80	398,04	0,00	(+)	0,00	2 494,84	18 315,35
2030	18 315,35	2 137,69	357,15	0,00	(+)	0,00	2 494,84	16 177,66
2031	16 177,66	2 179,38	315,46	0,00	(+)	0,00	2 494,84	13 998,28
2032	13 998,28	2 221,87	272,97	0,00	(+)	0,00	2 494,84	11 776,41
2033	11 776,41	2 265,20	229,64	0,00	(+)	0,00	2 494,84	9 511,21
2034	9 511,21	2 309,37	185,47	0,00	(+)	0,00	2 494,84	7 201,84
2035	7 201,84	2 354,40	140,44	0,00	(+)	0,00	2 494,84	4 847,44
2036	4 847,44	2 400,31	94,53	0,00	(+)	0,00	2 494,84	2 447,13
2037	2 447,13	2 447,13	47,72	0,00	(+)	0,00	2 494,85	0,00
Sous-total		383 737,03	46 570,50	0,00			430 307,53	
Total		383 737,03	46 570,50	0,00			430 307,53	

CAMPING MUNICIPAL LE PLANGINOT		
RESULTATS 2019 - Affectation du résultat de fonctionnement avec calcul du besoin de financement		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019
Recettes de fonctionnement	305 855,59	272 885,17
Dépenses de fonctionnement	304 850,68	277 466,89
Excédent de l'exercice (a)	1 004,91	-4 581,72
Excédent cumulé antérieur reporté (N-1) (b)	35 902,59	36 907,50
Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12 à "affecter" (*) sur budget N+1 (a + b)	36 907,50	32 325,78
<i>(*) Ce résultat va être utilisé en partie pour couvrir le déficit cumulé d'investissement au 31/12 de l'année N et le solde négatif des restes à réaliser (Besoin de financement total) - voir ci-dessous - par l'inscription d'une recette en investissement au 1068 au BP N+1 et le reste sera "reporté" en recette de fonctionnement à l'article 002 du BP N+1</i>		
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		
Recettes d'Investissement réalisées	60 835,22	54 749,91
Dépenses d'Investissement réalisées	118 040,58	56 575,48
Excédent de l'exercice ou Déficit de l'exercice (c)	-57 205,36	-1 825,57
Excédent cumulé antérieur reporté (N-1) ou Déficit cumulé antérieur reporté (N-1) (d)	232 815,32	175 609,96
Résultat cumulé d'investissement au 31/12 (à reporter en Investissement au BP N+1 à l'article 001 Dépenses (si déficit) ou Recettes (si excédent)	Excédent Déficit (c + d)	175 609,96 173 784,39
RESTES A REALISER en Investissement au 31/12		
<i>(à reporter sur BP N+1 en dép. et en recettes dans chaque opération concernée)</i>		
Dépenses	31 194,72	6 390,00
Recettes		
solde Déficit	-31 194,72	-6 390,00
Besoin de financement total <i>(résultat cumulé Invest. +solde restes à réaliser)</i>	/	/
excédent global investissement	144 415,24	167 394,39
DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
<i>Rappel Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12 à affecter sur budget N+1</i>	36 907,50	32 325,78
Couverture besoin financement - art. 1068	-	-
Reste à reporter en recettes fonctionnement BP N+1 - art. 002	36 907,50	32 325,78

CAMPING SECTION FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

CHAPITRES	DEPENSES	BP 2018	réalisé 2018	écart réalisé 2018/BP 2018	écart réalisé 2018/2017 en €	écart réalisé 2018/2017 en %	BP 2019	variation BP 2019/BP 2018 en valeur	variation BP 2019/BP 2018 en %	réalisé 2019	écart réalisé 2019/BP 2019	écart réalisé 2019/2018 en €	écart réalisé 2019/2018 en %
011	Charges à caractère général	137 390,00	133 599,33	97,24%	-2 987,46	-2,19%	151 420,00	14 030,00	10,21%	126 903,30	83,81%	-6 696,03 €	-5,01%
60	Achats et variations de stocks	60440,00	60 005,70	99,28%	587,18	0,99%	71 120,00	10 680,00	17,67%	52 489,48	73,80%	-7 516,22 €	-12,53%
61	Services extérieurs	29500,00	23 450,50	79,49%	-8 237,60	-26,00%	24 900,00	-4 600,00	-15,59%	18 015,59	72,35%	-5 434,91 €	-23,18%
62	Autres services extérieurs	21 050,00	22 878,01	108,68%	2 935,55	14,72%	27 900,00	6 850,00	32,54%	30 030,39	107,64%	7 152,38 €	31,26%
63	Impôts, taxes et versements assimilés	26 400,00	27 265,12	103,28%	1 727,41	6,76%	27 500,00	1 100,00	4,17%	26 367,84	95,88%	-897,28 €	-3,29%
012	Charges de personnel	110 350,00	106 284,87	96,32%	-221,01	-0,21%	106 447,53	-3 902,47	-3,54%	90 330,11	84,86%	-15 954,76 €	-15,01%
621	Personnel extérieur au service	25 000,00	31 869,94	127,48%	2 332,94	7,90%	22 572,53	-2 427,47	-9,71%	25 778,35	114,20%	-6 091,59 €	-19,11%
633	Impôts, taxes et vers. assimilés sur rémun.	1 650,00	1 105,46	67,00%	-267,55	-19,49%	1 005,00	-645,00	-39,09%	969,17	96,43%	-136,29 €	-12,33%
64	Charges de personnel	83 700,00	73 309,47	87,59%	-2 286,40	-3,02%	82 870,00	-830,00	-0,99%	63 582,59	76,73%	-9 726,88 €	-13,27%
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	4 131,26	82,63%	-1 480,63	-26,38%	6 300,00	1 300,00	26,00%	4 623,57	73,39%	492,31 €	11,92%
67	Charges exceptionnelles	310,00	0,00	0,00%	-82,50	-100,00%	300,00	-10,00	-3,23%	0,00			
68	Provisions pour risques et charges						860,00	860,00		860,00	100,00%	860,00 €	
	Sous-Total dépenses réelles (c)	253 050,00	244 015,46	96,43%	-4 771,60	-1,92%	265 327,53	12 277,53	4,85%	222 716,98	83,94%	-21 298,48 €	-8,73%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 300,00	60 835,22	97,65%	12 154,92	24,97%	58 639,97	-3 660,03	-5,87%	54 749,91	93,37%	-6 085,31 €	-10,00%
	SOUS-TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE (réelles et d'ordre)	315 350,00	304 850,68	96,67%	7 383,32	2,48%	323 967,50	8 617,50	2,73%	277 466,89	85,65%	-27 383,79 €	-8,98%
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00				0,00			0,00			
	TOTAL BUDGET DEPENSES (A)	315 350,00	304 850,68	96,67%	7 383,32	2,48%	323 967,50	8 617,50	2,73%	277 466,89	85,65%	-27 383,79 €	-8,98%
CHAPITRES	RECETTES	BP 2018	réalisé 2018	écart réalisé 2018/BP 2018	écart réalisé 2018/2017 en €	écart réalisé 2018/2017 en %	BP 2019			réalisé 2019	écart réalisé 2019/BP 2019	écart réalisé 2019/2018 en €	écart réalisé 2019/2018 en %
70	Produits des services, du domaine	268 700,00	288 449,64	107,35%	16 836,05	0,06	286 140,00	17 440,00	6,49%	271 830,01	95,00%	-16 619,63	-5,76%
75	Autres produits de gestion courante	750,00	721,05	96,14%	-699,97	-0,49	720,00	-30,00	-4,00%	1,15	0,16%	-719,90	-99,84%
77	Produits exceptionnels	9 950,00	10 015,00	100,65%	2 633,31	0,36	200,00	-9 750,00	-97,99%	288,33	144,17%	-9 726,67	-97,12%
013	Atténuation de charges	47,41	6 669,90	14068,55%	6 593,61	86,43	0,00	-47,41	-100,00%	765,68		-5 904,22	-88,52%
	Sous-total recettes réelles (a)	279 447,41	305 855,59	109,45%	25 363,00	0,09	287 060,00	7 612,59	2,72%	272 885,17	95,06%	-32 970,42	-10,78%
	SOUS-TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE (réelles et d'ordre)	279 447,41	305 855,59	109,45%	25 363,00	0,09	287 060,00	7 612,59	2,72%	272 885,17	95,06%	-32 970,42	-10,78%
002	Excédent antérieur reporté (b)	35 902,59	35 902,59	100,00%	-16 974,77	-0,32	36 907,50	1 004,91	2,80%	36 907,50	100,00%	1 004,91	2,80%
	TOTAL BUDGET RECETTES (B)	315 350,00	341 758,18	108,37%	8 388,23	0,03	323 967,50	8 617,50	2,73%	309 792,67	95,62%	-31 965,51	-9,35%
	EXCEDENT cumulé de fonctionnement (total recettes B - total dépenses A)		36 907,50		1 004,91	0,03				32 325,78		-4 581,72	-12,41%

DEPENSES FONCTIONNEMENT CAMPING

Dépenses fonctionnement Réalisé 2017

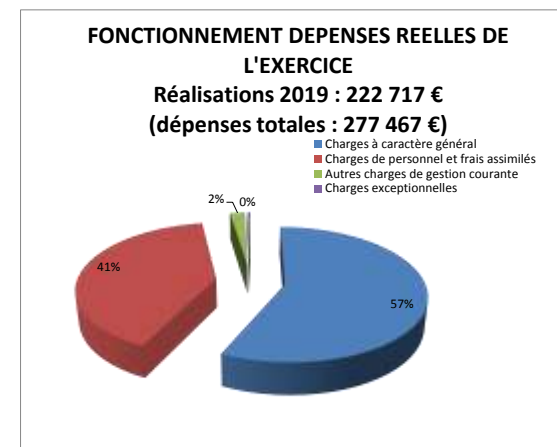
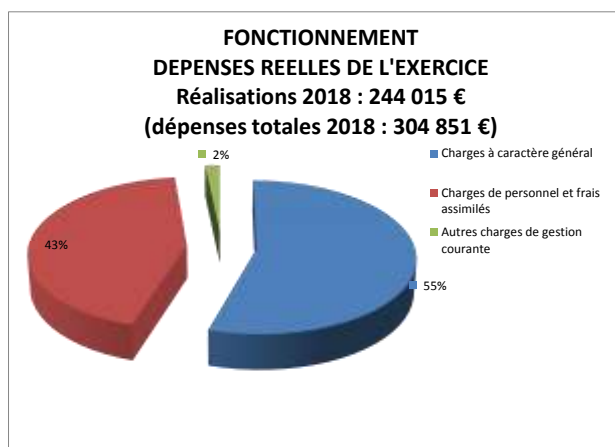
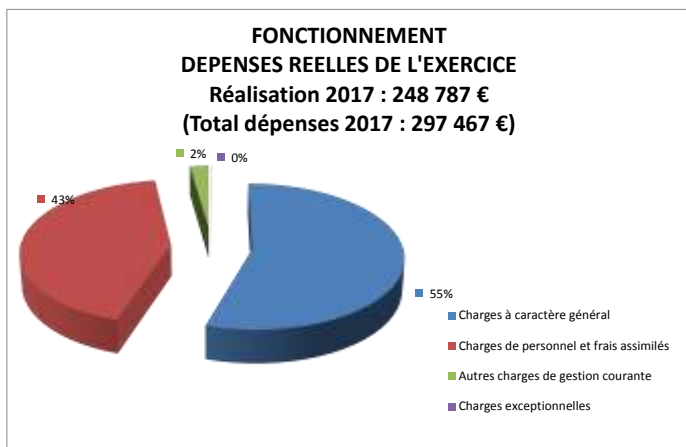
	Désignation	Réalisé 2017
011	Charges à caractère général	136 587 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	106 506 €
65	Autres charges de gestion courante	5 612 €
67	Charges exceptionnelles	83 €
	Total dépenses réelles	248 787 €
023	Virement à la section investissement	- €
042	Opérations d'ordre et patrimoniales	48 680 €
	Total général	297 467 €

Dépenses fonctionnement Réalisé 2018

	Désignation	Réalisations 2018
011	Charges à caractère général	133 599 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	106 285 €
65	Autres charges de gestion courante	4 131 €
	Total dépenses réelles	244 015 €
042	Opérations d'ordre et patrimoniales	60 835 €
	Total général	304 851 €

Dépenses fonctionnement Réalisé 2019

	Désignation	Réalisations 2019
	Charges à caractère général	126 903 €
	Charges de personnel et frais assimilés	90 330 €
	Autres charges de gestion courante	4 624 €
	Charges exceptionnelles	860 €
	Total dépenses réelles	222 717 €
	Opérations d'ordre et patrimoniales	54 750 €
	Total général	277 467 €

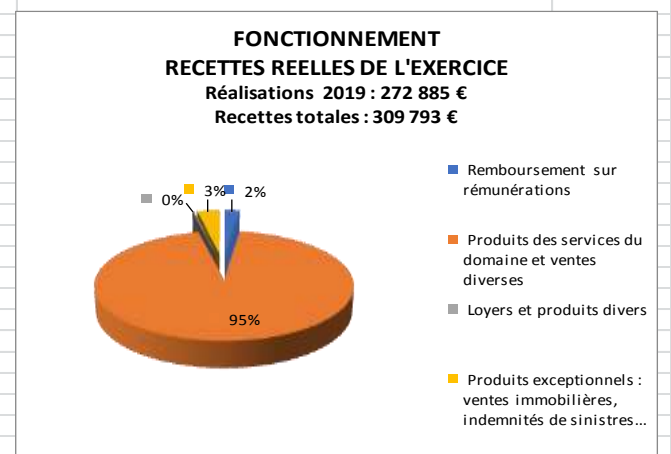
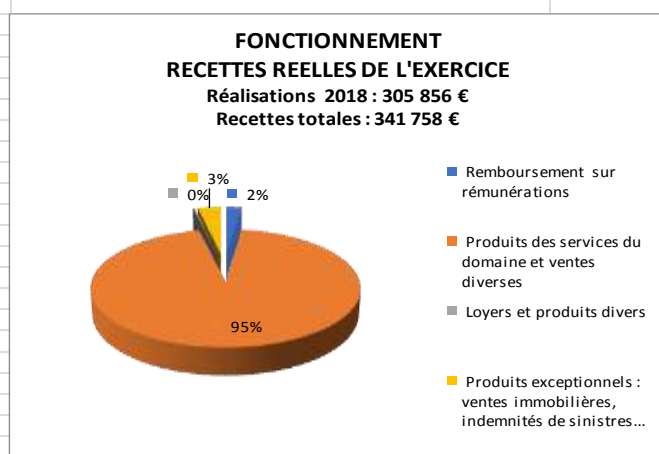
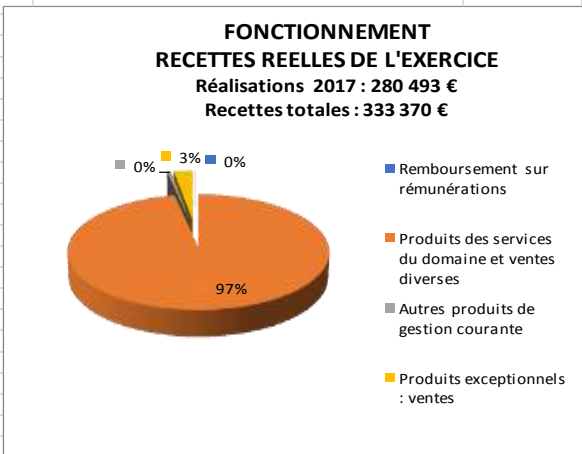


RECETTES FONCTIONNEMENT CAMPING

Recettes fonctionnement 2017	
Désignation	Réalisations 2017
013 Remboursement sur rémunérations	76 €
70 Produits des services du domaine et ventes diverses	271 614 €
75 Autres produits de gestion courante	1 421 €
77 Produits exceptionnels : ventes	7 382 €
Total recettes réelles	280 493 €
002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016	52 877 €
Total général	333 370 €

Recettes fonctionnement 2018	
Désignation	réalisations 2018
013 Remboursement sur rémunérations	6 670 €
70 Produits des services du domaine et ventes diverses	288 450 €
75 Loyers et produits divers	721 €
77 Produits exceptionnels : ventes immobilières, indemnités de sinistres...	10 015 €
Total recettes réelles	305 856 €
002 Excédent de fonctionnement reporté de 2017	35 903 €
Total général	341 759 €

Recettes fonctionnement 2019	
Désignation	réalisations 2018
013 Remboursement sur rémunérations	766 €
70 Produits des services du domaine et ventes diverses	271 830 €
75 Loyers et produits divers	1 €
77 Produits exceptionnels : ventes immobilières, indemnités de sinistres...	288 €
Total recettes réelles	272 885 €
002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018	36 908 €
Total général	309 793 €



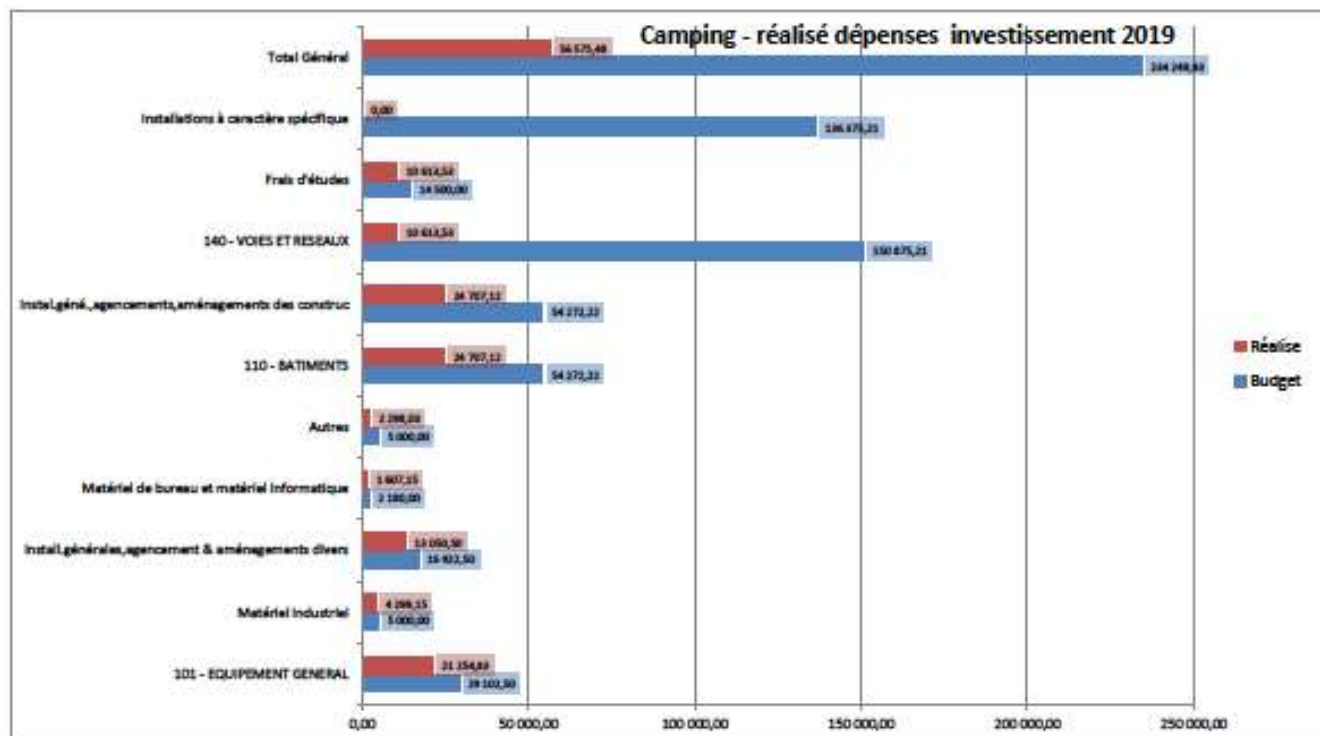
Situation comptable - 4- CAMPING LA BREE - 2019
Opérations ventilées par Articles
(Dépense - Section Investissement)

Articles	Désignation	Budget	Réalisé	en %
101 - EQUIPEMENT GENERAL		29 102,50	21 254,89	73,03%
2154	Matériel industriel	5 000,00	4 299,15	85,98%
2181	Instal.général,agencement & aménagements divers	16 922,50	13 050,50	77,12%
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 180,00	1 607,15	73,72%
2188	Autres	5 000,00	2 298,09	45,96%
110 - BATIMENTS		54 272,22	24 707,12	45,52%
2135	Instal.géné, agencements,aménagements des constr	54 272,22	24 707,12	45,52%
140 - VOIES ET RESEAUX		150 875,21	10 613,53	7,03%
2031	Frais d'études	14 500,00	10 613,53	73,20%
2153	Installations à caractère spécifique	136 375,21	0,00	0,00%
	Total Général	234 249,93	56 575,48	24,15%

Restes à réaliser
Total : 8 390,00 € solde frais études

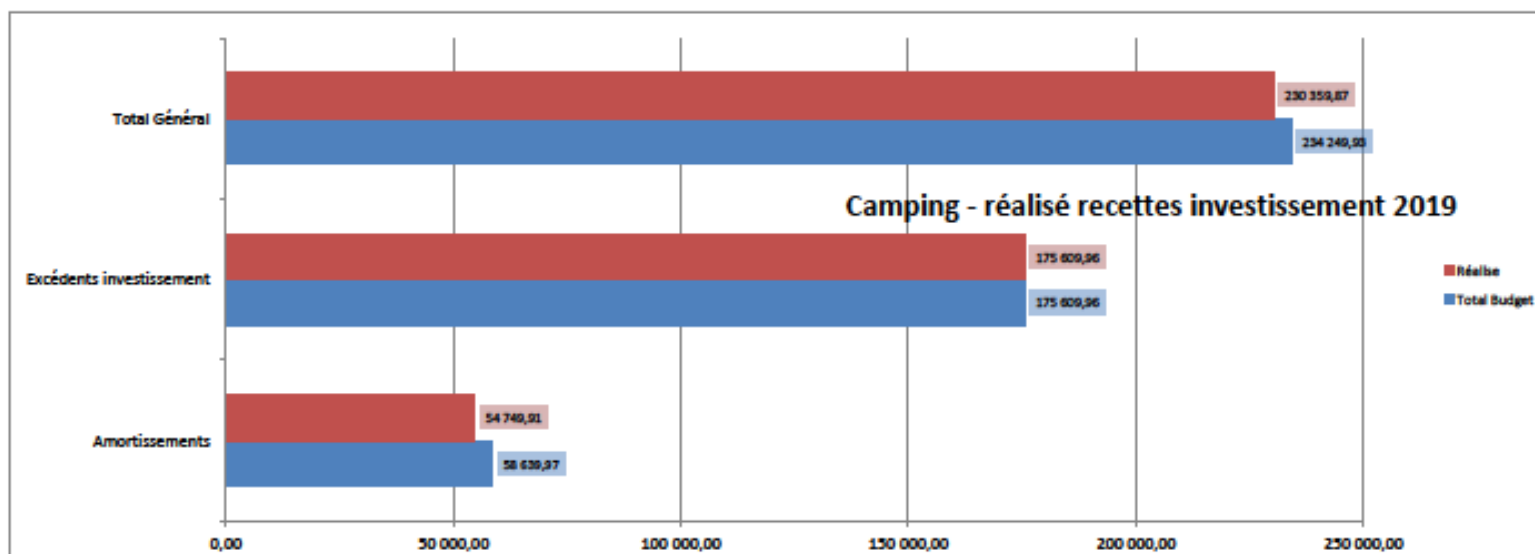
groupe électrogène
portail coulissant et digicode 11 922,50 € Portail coulissant
poste informatique
équipements électroménager mobiles
mise aux normes électriques bureau+tr isolation huisseries sanitaire
Audit électricité+études sur pluvial

Amélioration de la sécurité et des moyens d'alerte+outils de gestion



Situation comptable - 4- CAMPING LA BREE - 2019
Opérations ventilés par Articles
(Recettes - Section Investissement)

Articles	Désignation	Total Budget	Réalisé	en %
28	Amortissements	58 639,97	54 749,91	93,37%
001	Excédents investissement	175 609,96	175 609,96	100,00%
	Total Général	234 249,93	230 359,87	98,34%



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DASSIÉ Michel, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mme BLANCHARD Chantal, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs (budget principal de la commune et budget annexe du camping municipal) et les décisions modificatives, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

1° Lui DONNE ACTE de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Compte administratif 2019 - budget principal						
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		797 110,21		12 450,27		809 560,48
Opérations de l'exercice	1 572 214,35	2 220 640,20	341 973,51	197 974,40	1 914 187,86	2 418 614,60
TOTAUX	1 572 214,35	3 017 750,41	341 973,51	210 424,67	1 914 187,86	3 228 175,08
Résultats de clôture		1 445 536,06	131 548,84			1 313 987,22
Restes à réaliser			378 910,46		378 910,46	
RESULTATS DEFINITIFS		1 445 536,06	510 459,30			935 076,76

Compte administratif 2019 - budget annexe du camping municipal						
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		36 907,50		175 609,96		212 517,46
Opérations de l'exercice	277 466,89	272 885,17	56 575,48	54 749,91	334 042,37	327 635,08
TOTAUX	277 466,89	309 792,67	56 575,48	230 359,87	334 042,37	540 152,54
Résultats de clôture		32 325,78		173 784,39		206 110,17
Restes à réaliser			6 390,00		6 390,00	
RESULTATS DEFINITIFS		32 325,78		167 394,39		199 720,17

2° CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

4° ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. Budget principal et budget annexe : Affectation des résultats de l'exercice 2019

3a- Budget principal-Commune :

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, et conformément à l'instruction comptable (article R 2311-12 du Code général des collectivités territoriales) qui précise que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent,

Considérant que l'assemblée délibérante, après avoir procédé à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report antérieur débiteur), est tenue d'affecter le résultat à la couverture d'un besoin de financement (compte 1068).

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif 2019 de la commune fait apparaître :

En fonctionnement :

un excédent de fonctionnement de :	648 425,85 €
- un excédent reporté de :	797 110,21 €
Soit un résultat de fonctionnement cumulé de :	1 445 536,06 €

En investissement :

un déficit d'investissement de :	- 143 999,11 €
un excédent reporté de :	12 450,27 €
Soit un résultat d'investissement cumulé de :	- 131 548,84 €
un déficit des restes à réaliser de :	- 378 910,46 €
Soit un besoin de financement de :	510 459,30 €

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : Excédent	1 445 536,06 €
Affectation des excédents de fonctionnement au besoin de financement de la section investissement (Art. 1068) :	510 459,30 €
Affectation des excédents de fonctionnement complémentaires :	0 €
Résultat reporté au budget 2020 en fonctionnement (002) :	935 076,76 €
Résultat reporté au budget 2020 en investissement (001) :	- 131 548,84 €

3b- Budget annexe – Camping municipal :

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, et conformément à l'instruction comptable (article R 2311-12 du Code général des collectivités territoriales) qui précise que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent,

Considérant que l'assemblée délibérante, après avoir procédé à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report antérieur débiteur), est tenue d'affecter le résultat à la couverture d'un besoin de financement (compte 1068),

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 du budget annexe,

Constatant que le compte administratif 2019 du budget annexe du camping fait apparaître :

En fonctionnement :

un déficit de fonctionnement de :	- 4 581,72 €
un excédent reporté de :	36 907,50 €
Soit un résultat de fonctionnement cumulé de :	32 325,78 €

En investissement :

un déficit d'investissement de :	- 1 825,57 €
un excédent reporté de :	175 609,96 €
Soit un résultat d'investissement cumulé de :	173 784,39 €
un déficit des restes à réaliser de :	- 6 390,00 €
Soit un excédent de financement de :	167 394,39 €

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019 : Excédent	32 325,78 €
Affectation des excédents de fonctionnement au besoin de financement de la section investissement (Art. 1068) :	0 €
Résultat reporté au budget 2020 en fonctionnement (002) :	32 325,78 €
Résultat reporté au budget 2020 en investissement (001) :	173 784,39 €

4. Camping : convention précaire de mise à disposition du logement du gérant et fixation du loyer

Madame le Maire informe que le nouveau gérant du camping doit occuper le logement attenant au bureau, mis à sa disposition pour assurer une astreinte de présence en semaine du 1er avril au 30 septembre.

Elle précise qu'il est nécessaire dans un premier temps de fixer par délibération, après avis du CT, la liste des emplois susceptibles de bénéficier d'un tel dispositif. Sont concernés des emplois comportant l'obligation pour l'agent d'intervenir à tout moment dans le cadre du service, y compris en dehors des heures habituelles de travail. Cet avantage doit être pour l'agent le seul moyen d'assurer la continuité du service public et de répondre aux besoins d'urgence liés à l'exercice de ses fonctions ce qui est le cas pour le gérant du camping en période d'exploitation.

Considérant qu'une convention d'occupation à titre précaire et révocable à tout moment, avec astreinte doit être établie avec l'agent tenu d'accomplir un service d'astreinte dans le cadre de l'exploitation du camping municipal,

Considérant que la durée de ladite convention est strictement limitée à celle pendant laquelle l'intéressé occupe l'emploi qui le justifie,

Considérant que le montant mensuel du loyer du logement peut être estimé à 400 €

Considérant la période d'astreinte fixée à 6 mois,

Sur proposition de madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés et après en avoir délibéré,

- DECIDE de fixer la liste des emplois bénéficiaires d'une convention précaire avec astreinte dans la commune de LA BREE LES BAINS comme suit :

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Gérant du camping municipal	Présence 24h/24h du 01/04 au 30/09 Sauf 1.5 journée de repos par semaine du 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 30/09 et 1 journée du 01/07 au 31/08 Astreinte pour la gestion des appels liés à l'exploitation et à la sécurité du camping en dehors des heures d'ouverture du bureau.

- DECIDE de fixer à 200 € la redevance d'occupation dudit logement. Compte tenu de l'occupation 6 mois dans l'année et afin de ne pas procéder à des changements de titulaires des abonnements et compteurs de fluides entre chaque période d'occupation, à titre dérogatoire les charges (abonnement et consommations) seront assurées par la Commune (eau-électricité-ordures ménagères).
- DIT que le logement sera mis à disposition meublé. Tous les équipements mis à disposition seront et resteront propriété de la Commune. Le gérant devra fournir une attestation d'assurance locative pour la période d'occupation
- DIT qu'un arrêté sera pris en application de la présente délibération pour organiser les modalités de mise à disposition du logement.
- DIT que la décision sera soumise au Comité technique pour avis.

5. Camping : Mise à jour du règlement intérieur

Madame le maire informe que les horaires d'ouverture du bureau d'accueil des usagers du camping doivent être modifiés comme suit :

Du 01/04 au 30/06 et du 01/09 au 30/09
toute la semaine : 9h à 13h et de 14h30 à 19h

Du 01/07 au 31/08 :
du lundi au vendredi : 9h à 13h et de 14h30 à 19h
le samedi et le dimanche : de 9h à 19h.

Toutefois, pour des raisons exceptionnelles, ces horaires pourront être modifiés si nécessaire. Toute modification fera l'objet d'une information en amont, sauf cas de force majeure.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés et après en avoir délibéré, APPROUVE la modification de l'article 2 du règlement intérieur du camping municipal, DIT que l'arrêté municipal constituant le règlement intérieur du camping sera modifié en conséquence.

6. Camping : organisation des astreintes du gérant

Madame le Maire informe les conseillers qu'à l'occasion de la nomination d'un nouveau gérant régisseur du camping, il convient de prévoir les conditions de l'astreinte qu'il devra assurer. Le camping est ouvert du 1er avril au 30 septembre, soit 6 mois. Pour répondre aux exigences de sécurité, il est nécessaire de prévoir une présence 24 heures sur 24 pendant toute la durée d'exploitation. L'agent bénéficiera d'une journée de repos par semaine au minimum pendant laquelle cette astreinte sera assurée par un agent de surveillance et par les employés du camping.

Madame le Maire rappelle qu'une astreinte d'exploitation est définie comme la période pendant laquelle l'agent, sans être à disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin de pouvoir intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration. La durée de cette intervention est considérée comme un temps de travail effectif, ainsi que le déplacement aller/retour sur le lieu de travail.

Le recours aux astreintes et permanences doit être soumis à l'avis du Comité technique paritaire sur les modalités de mise en œuvre suivantes :

Objectif de l'astreinte : Assurer une réponse à un besoin d'un usager ne souffrant aucun report.

Situations donnant lieu à astreintes : appel suite à incident technique sérieux (panne sur réseaux), incident/accident mettant en jeu la sécurité des personnes et des biens.

Missions : L'agent reçoit un appel ou est sollicité directement sur son lieu de résidence et intervient sur le problème lui-même s'il en a les compétences et l'habilitation. (mise en sécurité suite à un événement, signalisation, rupture des fluides, appel des forces des secours ou des forces de gendarmerie, communication des astreintes médicales, organisation de l'évacuation)

Services et emplois concernés :

Peuvent être amenés à effectuer des astreintes à la demande du Maire ou du responsable de service les agents titulaires et stagiaires du camping ainsi que les agents en contrat à durée déterminée sous réserve d'avoir reçu les formations nécessaires aux interventions : agents du service administratif, agent du service technique (Adjoint Technique, Adjoint Technique principal 2ème et 1ère classe, Agent de Maîtrise)

Organisation :

Ces astreintes se dérouleront de la façon suivante :

Du 1er avril au 30 septembre astreintes sur la semaine sauf le jour et la nuit de repos de l'agent. Gestion des congés incluse.

Moyens mis à disposition : téléphone d'astreinte

Délai de prévenance en cas de modification du planning : le plus tôt possible au maximum 3 semaines avant sauf cas exceptionnel (maladie, accident du travail etc.)

Paiement ou compensation des astreintes :

Filière administrative : récupération de 1 jour et demi pour une semaine assurée.

Paiement ou compensation des interventions :

Filière administrative : repos compensateur supplémentaire

10 % pour les heures effectuées les jours de semaine et les samedis

25 % pour les heures effectuées les nuits, les dimanches et les jours fériés.

Un état de ces interventions sera dressé mensuellement par l'agent et présenté au Maire.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le recours aux astreintes pour le gérant du camping dans les conditions exposées ci-dessus, sous réserve de l'avis du comité technique,
- AUTORISE Madame le Maire à le notifier au Personnel,
- AUTORISE Madame le Maire à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire, y compris à procéder à des modifications éventuellement demandées par le comité technique paritaire si elles ne bouleversent pas l'équilibre du projet exposé. Une nouvelle délibération serait alors nécessaire.

QUESTIONS DIVERSES

POINT SUR LES TRAVAUX DE LA COUR DE L'ECOLE : Madame le Maire rappelle que les copeaux de l'aire de jeux de la cour de l'école ont été colonisés par des champignons dans les semaines qui ont précédé la rentrée scolaire de septembre. La décision a été prise de les évacuer par sécurité pour les enfants. A l'occasion du retrait de cette protection, il a été constaté que la sécurité des enfants n'était pas assurée correctement en raison de l'ancienneté des structures en place. Aussi, la décision a été prise de les supprimer pour les remplacer dès que possible par un espace engazonné dans un premier temps puis par des structures adaptées et conformes aux normes de sécurité. Les conditions météorologiques de l'automne puis de l'hiver n'ont pas permis de procéder aux travaux d'aménagement envisagés, ce qui explique que l'espace ne soit pas praticable. Madame le Maire précise qu'elle a parfaitement conscience du désagrément pour les enfants et les enseignants et regrette la polémique

née de ce contexte difficile. Néanmoins, comme elle s'y est engagée, elle étudiera les propositions de jeux qui lui seront soumises par les enseignants afin de pouvoir offrir un nouvel espace de détente aux élèves en toute sécurité.

AMENAGEMENT DE LA PLAGE : Madame DELATTRE demande si l'animation « volley » est reconduite en 2020. Madame le Maire lui répond par l'affirmative et informe que des tables de pique-nique pourraient être installées à la place du jeu de trampoline présent en 2019. De même, les agrès qui ont été retirés en raison d'un défaut de sécurité lié à un manquement du fournisseur seront à nouveau implantés en 2020 en raison de la forte demande des usagers.

La séance est levée à 20h15 .

Le Maire,

Chantal BLANCHARD